

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUXON (Aube) étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Thierry LORNE, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mmes Martine MARTINOT, Maryse DOSIERES, MM. Christian COLLOT, Stéphane PERTUISOT, Ludovic STIOT, Christian GIBIER, Valery FARCY, Mmes Isabelle COQUILLE, Séverine GONCALVES

Étaient absents excusés : Mme Magalie ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY ayant donné pouvoir à Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE ayant donné pouvoir à M. Thierry LORNE et M. Dominique ROUSSEAU

Était absente non excusée : Mme Véronique BECART

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent que des points soient ajoutés à l'ordre du jour :

Annule et remplace les délibérations du 21 décembre 2024

- **SERVICE DES EAUX** - Redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable
- **SERVICE ASSAINISSEMENT** - Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif

Les membres du conseil ayant accepté à l'unanimité, ces points seront abordés au cours de la séance.

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT les taux d'imposition des taxes communales,

VOTE les subventions aux associations,

MAINTIENT pour l'année scolaire 2025/2026 le tarif de la garderie,

DÉCIDE d'amortir sur 2 ans les travaux d'investissement terminés et réglés en 2024 relatifs au renforcement de l'installation communale d'éclairage public,

DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe du service des eaux

DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe du service assainissement

VOTE le budget primitif de la **commune** pour 2025,

FIXE le prix de vente de l'eau potable pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026,

VOTE le budget primitif du **service des eaux** pour 2025,

FIXE le tarif de la part variable (basée sur la consommation d'eau) et le tarif de la part fixe (abonnement) du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026,

VOTE le budget primitif **assainissement** pour 2025,

MAINTIENT le tarif de la taxe affouagère pour l'hiver 2025/2026, et **MAINTIENT en place** les trois garants actuels,

ELIT un nouveau représentant communal pour siéger au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

RENOUVELLE pour 5 années, la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-Xdemat, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a décidé d'accorder un financement d'un montant de 1 250.00 € à un agent de la commune,

APPROUVE le remboursement de la somme engagée par l'agent pour son équipement spécifique, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la commune soit 1 250.00 €

Annule et remplace la délibération du 21 décembre 2024

FIXE à 0,02 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,

FIXE à 0.03€/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur le Maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,